

## Le bisphénol A prend du plomb dans l'aile

Accusé depuis des années d'être un perturbateur endocrinien, le **Bisphénol A** vient d'être **officiellement classé substance extrêmement préoccupante** par l'Agence européenne des produits chimiques, qui l'a annoncé le 16 juin.

Revêtement interne des **boîtes de conserve** et des **canettes**,  
**Films alimentaires**,  
Récipients, **bouteilles** et **bonbonnes** d'eau,  
**Bouilloires**,  
**Cafetières**,  
**Vaisselle** réutilisable en **plastique**,  
**Tickets de caisse** en papier thermique,  
Matériel **électroménager** en **polycarbonate**... :

le **Bisphénol A (BPA)**, un antioxydant et plastifiant, est partout ou presque depuis plus de quarante ans, y compris dans les biberons jusqu'à son **interdiction** en France en **2010** (*appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2013...*), puis dans l'Union européenne.

### La raison :

il est fortement soupçonné d'être un perturbateur endocrinien (**PE**), **c'est-à-dire susceptible d'altérer le fonctionnement du système hormonal et donc d'être à l'origine de certains cancers ou de troubles de la reproduction.**

### Désaccords et bémol

Cette classification, obtenue sur proposition de **l'Anses**, l'**Agence nationale sanitaire française**, doit entraîner l'obligation pour l'industrie de notifier à **l'Agence européenne des produits chimiques**, l'**ECHA**, la présence de la substance dans les articles fabriqués ou importés et d'informer l'acquéreur d'un article, s'il le demande, de la présence de **BPA**. On est encore loin de l'interdiction mais c'est un grand pas. Les avis des diverses agences européennes divergent cependant, selon qu'elles sont plus ou moins sensibles aux lobbies :

l'**Agence européenne de sécurité alimentaire**, l'**Efsa**, a conclu, en janvier 2015, que le **BPA** ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs de tous les groupes d'âge (*y compris les enfants à naître, les nourrissons et les adolescents*), tant pour l'exposition par voie alimentaire ou par l'intermédiaire d'une combinaison d'autres sources (alimentation, poussière, cosmétiques et papier thermique. **Avant d'émettre un léger bémol**, en octobre 2016, concédant que le **BPA** pourrait affecter le système immunitaire des animaux, mais les preuves sont insuffisantes pour en tirer des conclusions quant à la santé humaine.

**AFOC** de l'Essonne

**Lundi et jeudi après midi**

Adresse : 12, Place de l'Agora - 91000 Évry

TEL : 01 60 79 22 18

@ : [afoc91@gmail.com](mailto:afoc91@gmail.com)

 <https://twitter.com/afoc91>

 <http://afoc91.unblog.fr>